PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

Présents Mmes et Mrs Sonia AUBRY, Sandrine SERRET, Danielle HAON, Richard GÉRET, Gilles SIPEYRE, Didier MARGIER, Gilles LEYRIS, Nathalie CASAS, Loïc MANCHEC.

Absents excusés : Victoria PELLÉ REIMERS donne procuration à Loïc MANCHEC, Julien FURY, Véronique RUEL.

La séance est ouverte à 19 heures 00 minutes sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Mme Sandrine SERRET a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil du 31 janvier 2022

Les membres du conseil municipal sont informés que les délibérations de la séance du 31 janvier 2022 ont été transmises le 11 février 2022 au contrôle de légalité.

Le compte-rendu intégral du Conseil Municipal du 31 janvier 2022 a été envoyé sous format numérique le 17 février 2022 aux conseillers municipaux. Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour, approuve le compte-rendu.

Approbation du compte de gestion 2021-budget commune M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire présente les dépenses et recettes de l'année 2021.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-14 de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Après avoir entendu le Compte Administratif M-14 de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2021 ;
- 2. Statuant sur l'exécution du Budget M-14 de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour,

- Déclare que le Compte de Gestion M-14 dressé pour l'exercice 2021, par Madame Élodie HERNANDEZ comptable et transmis par Monsieur Pascal FRITISSE, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2021- budget commune M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Gilles LEYRIS, conseiller municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressée par Madame Sonia AUBRY

Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	262 838.13	343 014.92	261 908.06	42 162.96
Résultats de l'exercice 2021		80 176.79		- 216 745.10
Résultats 2020		491 752.11		128 759.05
RESULTAT DE CLÔTURE		571 928.90		-90 986.05

Madame le maire quitte la salle et monsieur Gilles Leyris fait procéder au vote du compte administratif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2021 – budget commune M14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente

- un excédent de Fonctionnement de 571 928.90 €
- un déficit d'investissement de 90 986.05 €.

Considérant les résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour, décide d'affecter :

- Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)
- report au chapitre 002 (recette de fonctionnement)
- report au chapitre 001 (solde d'exécution de la section

d'investissement reporté au chapitre dépenses 90 986.05€

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Madame le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 ; pour mémoire elle rappelle les taux votés en 2021, à savoir :

Taxe foncière bâti : 38.39 %Taxe foncière non bâti : 38.89 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour, souhaite conserver les mêmes taux soit :

Taxe foncière bâti : 38.39 %Taxe foncière non bâti : 38.89 %

Vote des subventions aux associations

Madame le maire présente la liste des associations qui pourront prétendre à l'attribution d'une subvention selon le projet présenté.

Association des Maires	120.00€
Ligue contre le cancer	200.00€
Croix Rouge Quissac	200.00€
Pompiers de Lédignan	200.00€
Téléthon	200.00€
Les Restos du Cœur	200.00€
Association « Sur les pas des Huguenots dans le Gard »	140.00€
Écoles	500.00€
Associations diverses	2000.00€

Total des subventions 2022 3 760.00€

Vote du budget 2022 de la commune

Madame le maire donne lecture des propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

- Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de: 790 804.85€
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de: 604 548.90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, deux abstentions et huit voix pour, approuve les propositions budgétaires pour le budget 2022 de la commune.

Approbation du compte de gestion 2021- budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire présente les dépenses et recettes de l'année 2021 pour le service assainissement.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-49 de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Après avoir entendu le Compte Administratif M-49 de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2021 ;
- 2. Statuant sur l'exécution du Budget M-49 de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour,

- Déclare que le Compte de Gestion M-49 dressé pour l'exercice 2021, par Madame Élodie HERNANDEZ comptable et transmis par Monsieur Pascal FRITISSE, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour,

Approbation du compte administratif 2021- budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Gilles LEYRIS, conseiller municipal, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2021, dressée par Madame Sonia AUBRY Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	46 612.82	50 466.61	36 316.31	44 276.89
Résultats de l'exercice 2021		3 853.79		7 957.58
Résultats 2020		83 048.89		6 997.50
RESULTAT DE CLÔTURE		86 902.68		14 955.08

Madame Le maire quitte la salle et monsieur Gilles Leyris fait procéder au vote du compte administratif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour,

Affectation du résultat 2021- budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 86 902.68 € et d'investissement de 14 955.08 €.

Considérant les résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour, décide d'affecter :

- report au chapitre 002 (recette de fonctionnement)

86 902.68€

- report au chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre recettes)

14 955.08€

Vote de la redevance annuelle d'assainissement 2022

Madame le Maire rappelle que conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu de fixer les tarifs du mètre cube d'eau assainie qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;

Elle précise que ce tarif est fixé à partir d'une consommation moyenne de 120m3/an ; elle rappelle les montants de l'année 2021.

- Part fixe : 33.60€

- Part variable: 0.42€ par m3

Vu les résultats de l'exercice 2021 et après en avoir délibéré par, aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour, le conseil municipal décide pour l'année 2022 de fixer les tarifs suivants :

Part fixe: 33,60 €

Part variable: 0,42€ par m3

Vote du budget 2022 assainissement

Madame le maire donne lecture des propositions budgétaires pour le service assainissement de l'exercice 2022 qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 137 694.64€
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de : 126 312.97€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour, approuve les propositions budgétaires 2022 du service assainissement

Questions diverses et informations:

- Madame le maire donne lecture du courrier par lequel le Conseil Local des Jeunes sollicite la mise à disposition du foyer communal pour une journée festive le samedi 30 avril. Le conseil municipal répond favorablement.
 - Festivités :
 - * 08 mai à 17h au temple : chants grégoriens* 18 juin à 18h au temple : concert guitares
- Monsieur Gilles Leyris fait un point sur le niveau d'eau qui reste stable à date identique. Cependant il alerte sur la ressource en eau pour l'été.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par voix contre, abstention et voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 22 heures et 25 minutes.